

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 20 Décembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

22

P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

4

D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND - G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par M. AUBRY - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absent Excusé :

1

Y. BOUKANTAR.

Absents :

8

A. QAROUACH - Y. ITOUA - C. MABANZA - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2018 - 0135 : « Débat d'orientations Budgétaires 2019 (D. O. B.) »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions relatives à l'adoption du budget et à l'obligation faites aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget principal et de ses budgets annexes,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et son article 107 relatives aux modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et son article 13 portant modification des règles concernant le débat d'orientations budgétaires,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Vu la feuille de route « Grigny 2030 », signée entre Madame La Préfète de l'Essonne, Monsieur le Président de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et Monsieur le Maire de Grigny, indiquant explicitement le nécessaire accompagnement financier de la Ville de Grigny,

Vu la délibération numéro DEL-2018-0105 portant approbation du Contrat d'Engagements Budgétaires et Financiers 2018-2023 pour réussir « Grigny 2030 »,

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2019 adressé aux Conseillers Municipaux dans les délais légaux impartis.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 de la Commune de Grigny.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

 Le Maire,

Philippe RIO

Vote : **Pour** : 23
Contre : 3 (S. GIBERT – K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24/12/18

Transmis au contrôle de légalité le : 24/12/18